



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 30 mai 2022

## **NOTE DE PRÉSENTATION**

Service Environnement Risques Connaissance

**Objet :** consultation du public sur le projet de cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État dans les eaux mentionnées à l'article L. 435-1 du code de l'environnement pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

### **Rappels réglementaires :**

La procédure de renouvellement est encadrée par les articles L. 435-1 à L. 435-3, L. 436-4, R. 435-2 à R. 435-33 du code de l'environnement, ainsi que par l'arrêté ministériel du 20 décembre 2021 portant approbation du modèle de cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

### **But de l'opération :**

Le 31 décembre 2022, le contrat permettant aux associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de pêcher sur un cours d'eau domanial arrivera à échéance.

Les baux sont donc actuellement en phase de renouvellement dont la procédure est précisée dans le code de l'environnement.

Les documents mis en consultation apportent un encadrement à la future location qui sera réalisée pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

L'exercice de la pêche est réalisé dans le respect d'un cahier des charges pour l'exploitation de ce droit. Ce cahier est un élément constitutif du bail. Il précise les clauses et les conditions générales de la location du droit de pêche de l'État.

### **Cours d'eau concernées :**

Dans le département de Meurthe-et-Moselle, les cours d'eau et tronçons de voie d'eau relevant du domaine public sont : les rivières Moselle, Meurthe, Vezouze, les ruisseaux Val et Chatillon, le canal de la Marne au Rhin, le canal des Vosges, le canal de jonction, les canaux latéraux à la Moselle, les étangs de Parroy, de Maron-Chaligny et dit "de la Banane", le lac de Pierre-Percée.

### **La concertation :**

La commission technique départementale de la pêche s'est réunie à plusieurs reprises, ces réunions avaient pour objectif de mettre en place le cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche pour la période 2023-2027 et de désigner la liste des lots de pêche de l'État.

L'avis du public est sollicité sur le cahier des charges apportant un encadrement à la future location qui sera **réalisée pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.**

**Modalités de consultation :**

En application de l'article L. 120-1 du code de l'environnement, le projet fait l'objet d'une mise à disposition du public du 31 mai 2022 au 20 juin 2022.

Le projet ainsi mis à disposition du public est disponible sur le site Internet de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle :

<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultation-du-public/Consultation-du-public>

Les personnes intéressées peuvent faire part de leurs observations, au plus tard le 20 juin 2022 :

– par courrier électronique à l'adresse suivante :

**[ddt-consultationdupublic@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-consultationdupublic@meurthe-et-moselle.gouv.fr)**

– par écrit auprès de :

DDT – Service Environnement – Eau – Biodiversité – CO 60 025 – 54 035 NANCY Cedex

Les avis devront être réceptionnés avant la date de clôture.

Après la date de clôture, une synthèse des observations reçues, les modifications de la décision et la décision seront mises en ligne pour une durée de trois mois.